

# Domaine des Vieux Chênes

## Contrat d'engagement

1/3

Noms et prénoms des deux conjoint.e.s : .....

.....

Adresse : .....

Téléphones : ...../.....

Emails : .....

.....

Date de l'événement : .....

Nous souhaitons réserver les prestations suivantes (cocher les cases correspondantes):

Le domaine (le grand chapiteau avec sonorisation et éclairage, la grange, le chapiteau de Léa, le sauna, le parc, les étangs, les tables et chaises pour le repas) du vendredi à 15 heures au dimanche à 17 heures :

- Jusqu'à 150 personnes à table: ..... 5400 euros
- De 151 à 200 personnes à table : ..... 5900 euros
- De 201 à 250 personnes à table : ..... 6500 euros
- De 251 à 300 personnes à table : ..... 7000 euros
- 24 heures supplémentaires : ..... 2100 euros
- Heure supplémentaire avant ou après l'évènement  
(possibilité de choisir jusqu'à 1 mois avant l'évènement) ( \_\_\_ heures avant  
+ \_\_\_ heures après) x 130  
euros  
= \_\_\_ euros

Acompte versé..... 1800 euros

Restant à payer ..... - 1800 euros

(voir modalités p.2)

= \_\_\_\_\_ euros

# Domaine des Vieux Chênes

## Contrat d'engagement

2/3

### 1. Confirmation du contrat :

1.1. La réservation du domaine est confirmée et la date bloquée après versement de l'acompte par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la «Compagnie ISIS» et la signature du présent document.

Le solde du montant de la location est à payer, en une fois, au plus tard un mois avant la date de votre évènement.

### 2. Annulation par la Compagnie Isis :

#### 2.1. En cas de force majeure / décision gouvernementale:

La compagnie Isis se réserve le droit d'annuler l'évènement.

Vous bénéficiez d'un avoir correspondant au montant de l'acompte versé, valable pendant 2 ans sur une réservation future concernant l'ensemble ou une partie du domaine.

#### 2.2. Non respect des clauses du contrat :

Si le solde de la réservation n'est pas versé un mois avant l'évènement, l'évènement est considéré comme annulé. L'acompte n'est pas remboursable.

### 3. Conditions d'annulation par les clients :

#### 3.1. En cas de force majeure / décision gouvernementale:

Vous bénéficiez d'un avoir correspondant au montant de l'acompte versé, valable pendant 2 ans sur une réservation future concernant l'ensemble ou une partie du domaine. L'acompte n'est pas remboursable.

L'impossibilité pour des invités ou vous-mêmes de se rendre sur le lieu le jour de l'évènement ne constitue pas un cas de force majeure.

#### 3.2. Pour raisons personnelles / sans décision gouvernementale :

L'acompte n'est pas remboursé et ne fait pas droit à un avoir, quelle que soit la date d'annulation de l'évènement.

# Domaine des Vieux Chênes

## Contrat d'engagement

3/3

### 4. Conditions de report :

#### 4.1. En cas de force majeure / décision gouvernementale:

Vous conservez le bénéfice de votre acompte et pouvez reporter votre événement en haute ou basse saison sans payer de supplément.

Dans le cas d'une situation indéterminée au niveau gouvernemental, votre événement est considéré interdit par un cas de force majeur si, le mois précédent votre événement, le cas de force majeur est en vigueur.

Si le report est engagé plus d'un mois avant votre événement, et qu'un cas de force majeur ne couvre pas la date de votre événement, le report relève des raisons personnelles.

#### 4.2. Pour raisons personnelles / sans décision gouvernementale :

##### 4.2.1 Report en basse saison (de novembre à avril) :

Le report est gratuit, vous n'avez pas d'acompte supplémentaire à régler.

##### 4.2.2 Report la même année en haute saison (de mai à octobre):

Un acompte supplémentaire de 600 euros vous sera demandé.

##### 4.2.3 Report en haute saison l'année suivante :

Un acompte supplémentaire de 1500 euros vous sera demandé.

Les acomptes supplémentaires versés ne sont pas déductibles du montant total à régler.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de ventes.

Fait le .....

A .....

Signature(s)